

# APPUI FINANCIER DU CIRODD

---

Programme LEVIER

Première édition

---

Novembre 2020

Avec l'appui financier de



Fonds de recherche – Nature et technologies  
Fonds de recherche – Santé  
Fonds de recherche – Société et culture

# Mission du CIRODD

Le CIRODD est un centre de recherche, développement et référence en opérationnalisation du développement durable dont la mission est d'accélérer la **transformation de la société** afin de soutenir la transition socio-écologique par l'**innovation durable** et la **transdisciplinarité**.

Le CIRODD catalyse, éclaire, conseille, mobilise et accompagne les décideurs et les acteurs de la société dans des prises de décision basées sur les meilleures connaissances et pratiques scientifiques. Le CIRODD est un regroupement stratégique issu du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT) et Société et culture (FRQSC).

## Description programme LEVIER

Les impacts à moyen et plus long terme de la crise du COVID-19 se feront sentir pour plusieurs années à venir mettant à plat (ou aggravant) la problématique de la lutte contre les changements climatiques. Dans ce contexte, et afin de soutenir la transition socio-écologique du Québec dans un contexte d'une relance verte, juste et inclusive, le programme LEVIER soutiendra les projets qui chercheront à discerner les façons de réduire la gravité des impacts des changements climatiques et d'améliorer les capacités individuelles et collectives de résilience, ainsi que de contribuer à observer, à analyser et à solutionner des problèmes émergents en lien avec la crise climatique. De plus, ce programme de financement est mis en place exclusivement pour soutenir les propositions qui permettront des montages financiers d'envergure avec d'autres programmes et appels de propositions (provinciaux, fédéraux et internationaux) et l'implication des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Comme tous les programmes d'appui du CIRODD, ce programme est dédié aux projets de recherche des **membres régulier.ère.s du CIRODD**.

L'appui financier accordé par projet est de 50 000 \$ dans une perspective d'élaborer un montage financier avec **au moins un partenaire de milieu pratique<sup>1</sup>** et **un autre programme de financement potentiel**, répondant à la mission du CIRODD. Pour cette première édition, le comité d'évaluation du CIRODD sélectionnera un maximum de **quatre (4) propositions au total**.

## Objectifs du programme LEVIER

- Soutenir le montage de projets touchant à la résilience et à la transition socio-écologique, afin d'aller chercher des montages financiers plus importants grâce à d'autres programmes à toutes les échelles ;
- Favoriser les interactions et le partenariat entre les chercheur.e.s et les utilisat.rice.eur.s non académiques des secteurs privé, public ou à but non lucratif ;
- Faciliter le transfert des résultats de la recherche vers les utilisat.rice.eur.s potentiel.le.s non académiques ;

---

<sup>1</sup> Les partenaires de milieu pratique doivent provenir du secteur privé, public, ou à but non lucratif et constituent des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. Veuillez consulter la section « Admissibilité des organismes partenaires ».



- Consolider et renforcer les collaborations entre les cochercheur.e.s du CIRODD et avec des chercheur.es d'autres réseaux et secteurs ;
- Contribuer à la formation des étudiant.e.s impliqué.e.s dans la recherche et les sensibiliser aux besoins et réalités exprimés par les utilisateurs non académiques.

## Sujets prioritaires

Afin de favoriser des projets de recherche permettant de soutenir une relance verte, juste et inclusive, les sujets proposés doivent se faire en congruence avec les axes et thèmes de la **programmation scientifique du CIRODD**. Il appartient aux chercheur.e.s déposant une demande au programme de faire la démonstration de l'adéquation entre le projet proposé et un ou plusieurs des axes et thèmes. La force de l'adéquation entre le projet et les thèmes de la programmation scientifique du CIRODD s'avèrera un critère d'évaluation important pour le Comité scientifique. La liste ci-bas constitue des exemples de sujets, est non exhaustive et ne constitue pas des critères disqualifiants. De plus, le CIRODD encourage ses membres à proposer des projets mobilisant plusieurs thèmes dans plus d'un axe (soit des « projets inter-thématiques »).

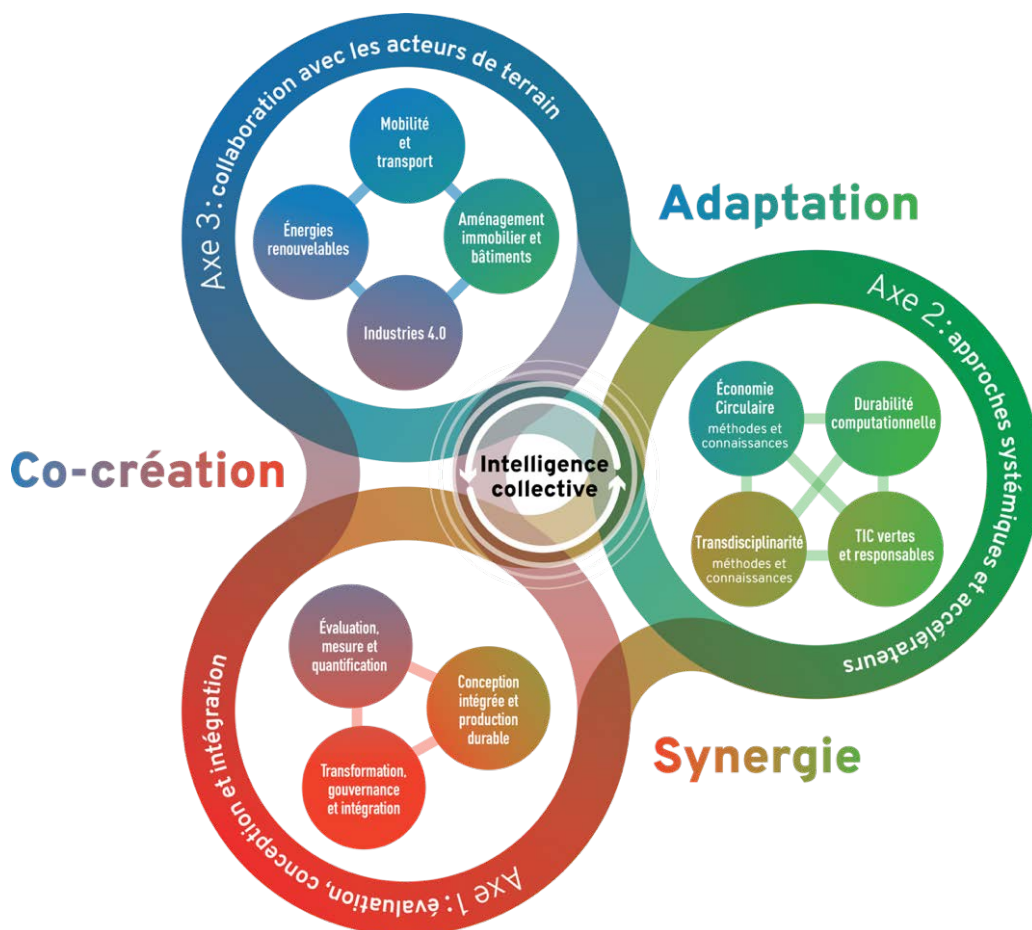


Figure 3 : Programmation scientifique du CIRODD (2019)



### Axe 1:

- Démondialisation de certains approvisionnements ;
- Approvisionnement en produits et services québécois ;
- Souveraineté alimentaire ;
- Priorisation des initiatives d'économie sociale, solidaire et de proximité ;
- Soutien aux municipalités dans le virage de la transition climatique ;
- Investissements dans et protection des infrastructures naturelles ;
- Création d'une boussole durable.

### Axe 2 :

- Soutien à l'accès numérique aux services essentiels et à l'emploi (télétravail) ;
- Relocalisation industrielle et diversification manufacturière conjuguées à la décarbonisation de l'industrie et à la réduction à la source des déchets par l'écoconception, les processus circulaires et les procédés zéro émission ;
- Mise en œuvre des principes du développement durable et intégration des ODD dans les organisations issues du domaine numérique (outils en faveur de la transition ; infrastructures, appareils et outils sobres en carbone ; économie circulaire, etc.) ;
- Mobilisation de l'industrie des TIC dans la transition socio-écologique des secteurs névralgiques de l'économie (énergie, transport, mobilité, etc.).

### Axe 3:

- Accélération des investissements dans le développement et le maintien des infrastructures de mobilité durable, et misant sur l'électrification ;
- Soutien massif de l'électrification et l'intermodalité du transport de marchandises ;
- Accélération du déploiement des infrastructures de transport actif, collectif et partagé ;
- Soutien à l'écosystème d'entreprises québécoises des technologies propres, notamment en électrification des transports ;
- Rénovation écoénergétique des bâtiments ;
- Soutien aux programmes d'efficacité énergétique et infrastructures de production d'électricité renouvelables.

## Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être dirigé ou co-dirigé par un.e membre régulier.ère du CIRODD et inclure au moins un.e autre **membre régulier.ère du CIRODD** ;
- Le projet doit impliquer au moins un.e étudiant.e d'un.e membre régulier.ère du CIRODD ;
- Le projet doit s'inscrire dans au moins un des axes de recherche de la **programmation scientifique du CIRODD** ;



- Le projet doit toucher l'opérationnalisation du développement durable et **impliquer au minimum un partenaire de milieu pratique** ;
- Le financement doit servir d'effet de LEVIER d'un projet de recherche en démarrage OU s'insérer dans une des phases d'un projet de recherche plus large ;
- Le financement du programme LEVIER ne doit pas constituer la seule source de financement du projet. Les contributions des partenaires de milieu pratique peuvent être en espèces ou en nature et totaliser au moins 16 500\$. Les partenaires de milieu pratique doivent confirmer leurs contributions dans leurs lettres d'engagement.
- Le montage financier doit inclure la participation **d'au moins un autre programme de financement potentiel**, idéalement à l'échelle fédérale ou internationale. L'équipe de recherche doit clairement :
  - Démontrer l'intention de soumettre une demande à un programme de financement conséquent ;
  - Expliquer l'effet de LEVIER du programme d'appui du CIRODD pour l'obtention de financement auprès du ou des autres programmes visés.

## Durée du projet

Jusqu'à 2 ans

## Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le CIRODD incluent :

POSTES	MONTANTS maximaux
Les bourses des étudiant.e.s collégiaux	50 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s collégiaux	50 000 \$
Les bourses des étudiant.e.s de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles	50 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles	50 000 \$
Les rémunérations des stagiaires postdoctoraux	10 000 \$
Le matériel ou fourniture de recherche incluant l'achat d'équipement (montant unitaire de 7 000 \$ et moins pour l'achat d'un équipement), le transport de matériel, l'achat et l'accès à des banques de données	8 000 \$
Diffusion et transfert de connaissances des résultats de la recherche (tel que la production de vidéo, la révision linguistique de manuscrits scientifiques, des activités grand public, la production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les réseaux sociaux) et frais générés par des activités reliées à l'éthique	3 000 \$
Les frais de déplacement ou d'inscription à un congrès ou colloque	3 000\$
Participants de l'étude	4 000\$
<b>TOTAL ADMISSIBLE</b>	<b>50 000 \$</b>



# Admissibilité des organismes partenaires

Les partenaires constituent des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. Pour qu'une contribution soit admissible, les partenaires de milieu pratique doivent provenir des secteurs suivants :

<b>Secteur privé</b>	
<b>Admissible</b>	<b>Non admissible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises privées canadiennes</li> <li>• Multinationales ou entreprises étrangères ayant des activités au Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sociétés de capital de risque ou investisseurs providentiels</li> <li>• Sociétés de portefeuille</li> <li>• Entreprises comptant moins de deux employés à temps plein</li> </ul>
<b>Secteur public</b>	
<b>Admissible</b>	<b>Non admissible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités et administrations locales ou régionales établies sous le régime d'une loi provinciale ou territoriale</li> <li>• Gouvernement provincial ou territorial</li> <li>• Ministères fédéraux ou provinciaux</li> <li>• Organismes autochtones</li> <li>• Entreprises de services publics</li> <li>• Sociétés d'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes de financement (fédéraux, provinciaux, territoriaux ou internationaux) dont la mission première consiste à financer la R et D</li> <li>• Gouvernements étrangers</li> </ul>
<b>Organismes sans but lucratif</b>	
<b>Admissible</b>	<b>Non admissible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de producteurs</li> <li>• Associations industrielles</li> <li>• Organismes de bienfaisance enregistrés</li> <li>• Organismes à but non lucratif légalement constitués</li> <li>• Coopératives</li> <li>• Établissements postsecondaires</li> <li>• Hôpitaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instituts de recherche médicale ou clinique</li> <li>• Individus</li> </ul>



# Procédure de dépôt

## Pour postuler, veuillez :

- Dûment compléter le formulaire en ligne avant le **19 février 2021, 23h59** ;
- Les demandes doivent être soumises via un formulaire :
  - Accéder au [formulaire du programme LEVIER](#).
- Joindre au formulaire en ligne les documents suivants :
  - 1. La description du projet. Maximum cinq (5) pages. Ce document doit préciser :
    - La description et les objectifs du projet ;
    - L'adéquation du projet avec les axes et sujets de la programmation du CIRODD ;
    - Les étapes et l'échéancier ;
    - Les transferts de connaissance prévus ;
    - Les livrables et le potentiel de retombées du projet.
  - 2. La justification des dépenses. Maximum une (1) page.
  - 3. Les lettres d'engagement des partenaires de milieu pratique précisant leur contribution.

## Limitation des demandes

- Les membres régulier.ère.s peuvent déposer au maximum une (1) demande au programme LEVIER comme chercheur.e principal.e pour cette première édition.

# Livrables suite à l'octroi de l'aide financière

## RAPPORT D'AVANCEMENT

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière pour un projet doivent rédiger un rapport d'avancement d'un maximum de deux (2) pages justifiant :

- L'état d'avancement des travaux : ce qui est complété, ce qui reste à faire ;
- Le budget dépensé, le budget inutilisé (en regard au 50 000 \$ CIRODD octroyé).

Le rapport d'avancement doit être remis le 1<sup>er</sup> février 2022 au CIRODD.



## RAPPORT FINAL

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière doivent rédiger un rapport final d'un maximum de cinq (5) pages, justifiant :

- Les livrables produits (en fournir une copie au CIRODD) ;
- Les publications scientifiques s'il y a lieu ;
- Les communications orales s'il y a lieu ;
- La justification du budget dépensé ;
- Les autres sources de financement obtenues ou soumises ;
- La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication ;
- La participation à des comités, des activités ou événement de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques ;
- La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.e.s, centres de recherche, partenaires non académiques) ;
- La description des prochaines étapes anticipées du projet (p. ex. : nouvelles collaborations, nouvelle phase, brevet, etc.).

La remise du rapport finale est d'un maximum de deux (2) mois après la fin du projet tel qu'inscrit dans l'échéancier de l'équipe de recherche.

## Versement de l'aide financière

L'aide financière se fera en deux versements :

- 25 000 \$ suite à l'acceptation du projet de recherche ;
- 25 000 \$ suite à la remise du rapport d'étape.

## Reconnaissance de la contribution

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière doivent afficher les logos du CIRODD et des Fonds de recherche du Québec sur toute présentation ou documents imprimés ou électronique qui décrivent le projet ou en découlent.



# Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées selon les quatre critères suivants :

## **PROJET – 40%**

- Objectifs du projet clairement énoncés ;
- Adéquation avec les objectifs du programme d'appui ;
- Adéquation du projet avec la mission et la programmation scientifique (axes et sujets) du CIRODD ;
- Réalisme du budget et de l'échéancier ;
- Mise en commun des ressources et contribution des partenaires.

## **IMPACTS – 25%**

- Transfert, diffusion et dissémination ;
- Potentiel de retombées pour les utilisateurs de la recherche non académique ;
- Effet levier du montage en vue de demande.s de financement prévue.s avec d'autre.s programme.s de niveau provincial, fédéral ou international ;
- Livrables et potentiels de retombées pour le CIRODD et pour l'avancement des connaissances scientifiques.

## **ÉQUIPE – 25%**

- Complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe (interdisciplinarité, intersectorialité, transdisciplinarité, nouvelles collaborations, collaborations pancanadiennes ou internationales, partenaires de milieu pratique, etc.) ;
- Synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et les utilisateurs de la recherche ;
- Effort de l'équipe pour atteindre une composition inclusive et diversifiée.

## **FORMATION – 10%**

- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet.

Note de passage : 80 %.

